



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20221212068 • PROJET DE CONVENTION DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ AVEC LE SYDEEL 66

Le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 8 décembre, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

16 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

3 absents : Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Marie-France MARTIN, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU
Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Informe de l'existence du service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) du SYDEEL 66 qui permet de mutualiser une compétence énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne ;

Expose que ce service porté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) permet aux Collectivités de mener une politique maîtrisée sur leur patrimoine qu'il s'agisse du bâti, de l'éclairage public ou des véhicules ;

Indique que la durée du service est de 5 ans répartie en deux phases qui consistent dans un premier temps à rédiger un bilan d'orientation énergétique (1ère année) et dans un second temps dans le suivi, l'accompagnement et l'analyse ;

Présente le projet de convention à établir entre la Commune et le SYDEEL 66 qui a été adressé à chaque Conseiller Municipal, dont l'objet est de définir les modalités selon lesquelles la Commune va bénéficier du CEP développé par le SYDEEL 66 dont elle est membre ;

Précise que le montant de la contribution communale est fixé d'une part, à 300 € par bâtiment pour la réalisation de la 1ère phase portant Bilan d'Orientation Énergétique (BOE), et d'autre part, à 15€ par an et par point de livraison pour le suivi, l'accompagnement et l'analyse ;

Expose par ailleurs que la Commune peut prendre contact également avec le SYDEEL 66 afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans l'obtention des financements liés aux projets de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti et financer ainsi les travaux d'efficacité énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 19 voix pour,

Approuve le projet de convention de Conseil en Énergie Partagé (CEP) à conclure avec le SYDEEL 66 pour le bâtiment dénommé Groupe Pierre GIPULO, sis 17 avenue du Général de Gaulle.

Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention ainsi que toutes pièces à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 066-216602300-20221212-20221212068-DE